



CAMI DE ROUND0

Le magazine de la municipalité et des associations de Montesquieu-Lauragais



Déploiement
de la fibre
p. 12

Ordures ménagères :
nouveau dispositif
p. 14

Canal du midi - pont d'En Selvy

Sommaire

INFOS MUNICIPALES :	
Extraits des comptes rendus de conseils municipaux	4
Séance du 23 décembre 2021	4
Séance du 7 février 2022	4
Séance du 13 avril 2022.....	6
Dossiers finances	8
Cérémonie de la Victoire et de la Paix 8 mai 2022_.....	10
Travaux	10
› Aménagement et mise en valeur du monument aux morts.....	10
› Église : restauration d'un vitrail et d'un autel	11
École : capteurs de CO2.....	12
Station d'épuration : début des travaux	12
Bois Barrat : nouveau balisage des sentiers	12
Fibre : déploiement 2022	12
Projet d'extinction de l'éclairage public.....	14
Ordures ménagères : nouveau dispositif de collecte	14
INFOS DIVERSES :	
Voies navigables de France (VNF) : travaux à l'écluse de Négra.....	15
Moustiques tigres : techniques de lutte.....	15
Une commune, un passé, une histoire : écluse de Négra... ..	16
ASSOCIATIONS :	
Le comité des fêtes / Briqu'A Brass	17
Les Amis du Thé Dansant / Gymnastique Montesquirienne	18
Association des parents d'élèves / Les Orgues de Barbarie	19
Les tennismen et pongistes de Montesquieu / Association de Danse SD SWING.....	20
País De Cocanha aux médiévales de Baziège.....	21
Agenda des manifestations 2022.....	21
INFO VILLAGE :	
Professionnels du village.....	22
RAPPEL : contact avec la mairie.....	24

Directrice de la publication : Nathalie FAURÉ

Membres : Emilie POUZAC, Raymond ANDOUARD, Abdelrani MAHCER, Julien TSOUGAS



Montesquiennes, Montesquiens,

Nous vivons, une nouvelle fois, un début d'année particulièrement mouvementé.

Avec, tout d'abord, les événements dramatiques qui se passent en Ukraine qui ont poussé la population à fuir les combats, abandonnant toute leur vie derrière eux.

La crise sanitaire due au Covid est toujours aussi présente deux ans après l'apparition du virus, même si l'horizon semble enfin s'éclaircir un peu. La suppression du port du masque et la suspension du pass-vaccinal sont deux premiers signes positifs vers un prochain retour à la vie normale. N'oublions pas de rester vigilants pour que cette tendance se confirme.

L'année scolaire se termine par la fermeture d'une classe.

Modification du ramassage des déchets ; à partir du 2ème trimestre 2023, les bacs jaunes ne seront plus relevés devant les habitations.

Tout au long de l'année, les chasseurs interviennent sur notre territoire rural pour réguler certaines espèces en augmentation. Ils sont également des observateurs de notre environnement et des relais d'informations.

Le déploiement de la fibre optique est prévue pour la fin de l'année sur la commune, certains propriétaires identifiés par fibre 31 seront dans l'obligation d'élaguer leurs arbres qui touchent les lignes téléphoniques.

Après 10 années d'attente, les travaux de la nouvelle station d'épuration ont pu commencer.

À la mémoire de Claude LAFON, la municipalité baptise la place de la mairie en « Place Claude LAFON ». La cérémonie aura lieu le dimanche 24 juillet à 11h00 à l'occasion de la fête locale.

L'inauguration du groupe scolaire Marius IZAR est prévue le 24 septembre 2022.

Un grand merci aux associations et à tous les bénévoles pour leur implication au sein du village

Rani MAHCER

Extraits des comptes rendus de conseils municipaux

Les comptes rendus de séance sont consultables sur le site internet et en mairie dans leur intégralité

Séance du 23 décembre 2021

Pouvoirs : J.Tsougas à N.Fauré, P. Fuser à A. Mahcer
Conseillers absents excusés : A.Criado, C.Donnadieu-
 Mariejouis, Y. Pradel
Secrétaire de séance : N. Fauré

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 novembre 2021

Approbation du compte-rendu à l'unanimité des présents.

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 décembre 2021

Approbation du compte-rendu à l'unanimité des présents.

Délibération pour désigner un avocat et autorisation à défendre devant le tribunal administratif concernant la protestation électorale présentée par Gérard Montseny, Philippe d'Aldeguier, Anne Batiste et Laurence Dor – d'Aldeguier

En date du 10 décembre 2021, une protestation électorale pour demande d'annulation de l'élection municipale partielle du 5 décembre 2021 a été déposée au tribunal administratif de Toulouse par Gérard Montseny, Philippe d'Aldeguier, Anne Batiste et Laurence Dor – d'Aldeguier.

Proposition de désigner Maître Ludovic Seree De Roch, avocat à Toulouse et de l'autoriser à défendre le conseil municipal devant le tribunal administratif concernant la protestation électorale présentée par Gérard Montseny, Philippe D'Aldeguier, Anne Batiste et Laurence Dor – D'Aldeguier.

Approbation à l'unanimité des présents.

Séance du 7 février 2022

Pouvoirs : P. Carrière à B. Larroche, P. Fuser à A. Mahcer,
 M. Lacheroy à E. Pouzac, C. Bandiera à C. Crouzil
Conseillers absents excusés : A. Criado
Secrétaire de séance : N. Fauré.

Délibération : Assurance groupe statutaire 2022-2025-mise en concurrence

Cette assurance couvre les risques afférents aux agents (affiliés à la CNRACL), notamment les risques décès et accident et maladies imputables au service, les accidents et maladies non imputables au service et les maladies ordinaires avec une franchise de jours fermes par arrêt. Elle comprend plusieurs choix fonction du nombre de jours pour la franchise :

Garanties	Base	Taux *	Montant cotisations
choix 1 (franchise de 10 jours)	179 275	8,18 %	14 664,70 €
choix 2 (franchise de 20 jours)	179 275	6,03 %	10 810,28€
choix 3 (franchise de 30 jours)	179 275	5,27 %	9 447,79 €
choix 4 (sauf maladie ordinaire)	179 275	3,20 %	5 736,80 €
choix 5	179 275	1,59 %	2 850,47 €

*dont majoration Décès appliqué de 0.07%.

En 2021, le conseil municipal a opté pour le choix 4. Après discussion, le choix 4 qui ne comporte pas de prise en charge des arrêts maladie ne correspond plus face au risque d'arrêt pour maladie ordinaire. Il est proposé de choisir la garantie du niveau supérieur, le choix 3 qui prend en compte la maladie avec une franchise de 30 jours.

Pour les agents affiliés au régime général, un seul choix avec un taux de 0,60% pour une cotisation de 379 €. Les tarifs indiqués sont en fonction de la masse salariale brut avec une régularisation en 2022.

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération : Tarifs publics 2022

1 - Salle des fêtes :

- Location : Proposition d'augmenter le tarif pour la location de 125,73 € à 150 €, jugeant que le tarif reste bas par rapport aux équipements mis à disposition (four, chambre froide). Pour : R. Andouard, C. Bandiera, C. Crouzil, C. Donnadieu, N. Fauré, S. Gasc, M. Lacheroy, E. Pouzac, Y. Pradel.

Pour l'application du taux d'inflation 2022 : P. Carrière, P. Fuser, B. Larroche, A. Mahcer et J. Tsougas.

Approbation à la majorité pour un nouveau tarif de location à 150 €.

- Caution matériel : Approbation à l'unanimité des présents pour augmenter le tarif de 261,64 € à 500 €.

Caution «propreté » : Approbation à l'unanimité des présents pour augmenter le tarif de 261,64 € à 300 €.

2- Chenil : Approbation à l'unanimité des présents pour la mise en place d'un tarif unique de 50 € pour la mise au chenil et la prise en charge par le SACPA - service de gestion des animaux en zone habitée.

3- Cotisation tennis : Approbation à l'unanimité des présents pour ne pas appliquer d'augmentation aux tarifs actuels.

4- Cimetière : Approbation à l'unanimité des présents pour l'application du taux d'inflation 2022 arrondi à l'euro supérieur.

Délibération : Indemnités maire et adjoints

Le barème des indemnités d'élus est défini par tranche de population. La commune se situe dans la tranche 500 à 999 habitants en référence à la population à la date des élections municipales de 2020. Le barème fixe des taux applicables au montant brut mensuel de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Concernant le maire, le taux maximum est à 40,3 %. Proposition de baisser le taux à 35 % avec l'objectif de préserver le budget de fonctionnement de la commune qui affichait une épargne brute négative en 2021. Approbation à l'unanimité des présents.

Concernant les adjoints, le taux maximum est à 10,7 %. Proposition de conserver le taux maximum compte tenu du temps et du travail consacré par les adjoints à la gestion des affaires de la commune. Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération : Prescription de la révision allégée du PLU

La délibération du 11 octobre 2021 pour la prescription de la révision allégée du PLU est trop fragile juridiquement compte tenu de l'absence du maire. Aussi, une nouvelle délibération doit être prise.

Pour rappel, cette procédure vise à permettre l'évolution de certaines habitations existantes, situées en zone urbaine (U), principalement sur les secteurs Uca et Ucb, dont le règlement graphique du PLU approuvé le 22 juillet 2020 a fortement limité les possibilités pour des extensions et des annexes en classant en zone agricole (A) ou naturelle et forestière (N) une très grande partie du jardin.

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération : attribution du marché de révision allégée du PLU

La délibération du 11 octobre 2021 pour la prescription de la révision allégée du PLU est trop fragile juridiquement compte tenu de l'absence du maire. Aussi, une nouvelle délibération doit être prise.

Le devis du groupement mené par la société PAYSAGES est de 4 575 € HT, pour la tranche ferme et de 1850 € HT pour la tranche optionnelle. La société PAYSAGES est le bureau d'étude ayant élaboré le PLU actuel. Proposition de confier la révision allégée à ce bureau d'étude qui a une bonne connaissance du dossier.

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération : autorisation d'ester en justice devant la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux concernant la demande d'annulation de la déclaration préalable de travaux pour la construction de la station d'épuration

Ce contentieux concerne la requête d'un administré pour l'annulation de la décision de non-opposition à la déclaration préalable du 24 février 2017 portant sur la construction de la station d'épuration. Lors de l'audience du 13 novembre 2020, contrairement à l'audience du 9 octobre 2020, le Rapporteur Public a conclu au rejet de la requête. Ce dernier ayant fait appel, la commune doit autoriser le cabinet Bouyssou qui assure la défense de la commune, d'ester en justice devant la cour d'appel administrative de Bordeaux.

Pour : R. Andouard, C. Bandiera, P. Carrière, C. Crouzil, C. Donnadieu, N. Fauré, P. Fuser, S. Gasc, M. Lacheroy, B. Larroche, A. Mahcer, E. Pouzac, Y. Pradel.

Abstention : J. Tsougas.

Approbation à la majorité des présents.

Délibération : Convention pour l'élaboration du Schéma Directeur et du Zonage de gestion des eaux pluviales avec Réseau31 - habiliter M. le Maire à signer cette convention

Le coût de l'étude s'élève à 12 615,50 € HT. Compte tenu de la problématique du réseau d'eau pluviale dans la rue de l'ancien petit fossé et de la zone AU0 des Béouzels qui reste fermé dans l'attente de l'extension du réseau d'assainissement, il est préférable de reporter cette étude. N. Fauré a pris contact avec la responsable du dossier à Réseau31. Une réunion sera programmée pour discuter de l'articulation de cette étude avec les problématiques citées ci-dessus.

Proposition d'ajourner ce point. Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération : Élections des délégués à la CLECT

Dans le cadre de la communauté de communes des Terres du Lauragais, des délégués doivent être désignés pour assister à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Titulaire : A. Mahcer

Suppléant : E. Pouzac

Approbation à l'unanimité des présents.

Désignation d'un délégué au pôle d'équilibre territorial et rural – PETR du Pays Lauragais

Titulaire : A. Mahcer

Suppléant : N. Fauré

Approbation à l'unanimité des présents.

Amendes de police : ralentisseurs côte d'en Serny et Moulin d'en Haut

Ces travaux concernent des amendes de police obtenues en 2019. Les devis établis en 2019 par la société Inno TP ont été révisés. Il s'agit de se prononcer sur la plus-value.

1 - Côte d'En Serny : le nouveau montant est de 9758,40€ soit un surplus de 2 469,6 €. Proposition de donner suite au devis.

Pour : R. Andouard, C. Bandiera, P. Carrière, C. Cruzil, N. Fauré, P. Fuser, S. Gasc, M. Lacheroy, B. Larroche, A. Mahcer, E. Pouzac, Y. Pradel, J. Tsougas.

Abstention : C. Donnadiou.

Approbation à la majorité des présents.

2 - Moulin d'en Haut : – le devis a été révisé et prend en compte des travaux complémentaires qui concernent le busage du fossé pour agrandir l'espace autour de l'arrêt de bus afin de sécuriser la zone pour les enfants qui prennent le bus pour le collège. Le nouveau montant est de 11 623,20 € soit un surplus de 3 43,20 €. Proposition de donner suite au devis.

Approbation à l'unanimité des présents.

Débat obligatoire sur la protection sociale complémentaire

Toutes les collectivités territoriales doivent organiser un débat sur la protection sociale complémentaire de leurs agents avant le 18 février 2022. Aucune délibération ne doit être adoptée.

La loi prévoit :

pour la complémentaire santé, une participation obligatoire à hauteur de 50 % minimum d'un montant défini par décret (à paraître) à compter du 1er janvier 2026.

pour la prévoyance, une participation obligatoire à hauteur de 20 % minimum d'un montant défini par décret (à paraître) à compter du 1er janvier 2025.

Chaque collectivité dispose de 3 ans pour préparer le financement de cette nouvelle dépense obligatoire. En fonction des finances et du budget, il est possible de prévoir une augmentation progressive du financement afin d'atteindre les montants minimums obligatoires d'ici 2025 et 2026.

À ce jour, beaucoup de questions restent sans réponse : le choix de l'organisme, le coût d'une complémentaire, l'obligation pour un agent de souscrire à la complémentaire de l'employeur... En l'absence d'éléments plus précis de la part des instances, il est difficile de se prononcer.

Point école

R. Mahcer expose les difficultés rencontrées du 24 janvier au 4 février 2022 liées à l'absence du personnel communal en raison du COVID.

Commissions

SDEHG : R. Andouard a participé à une réunion sur l'éclairage public. Dans certaines communes, la baisse de l'intensité de l'éclairage ou l'extinction une partie de la nuit permet une économie pouvant atteindre 40 % en moyenne. La mise en place de ces dispositifs dans ces communes a nécessité un programme de communication aux riverains (articles, réunion publique...), afin d'expliquer la balance du bénéfice /risque. Notamment présenter les faux problèmes d'insécurité et d'accidentologie, exposer les avantages financiers et surtout les bénéfices pour l'environnement (limitation des nuisances lumineuses pour les insectes, la faune...). Exemple : pour la commune d'Auzielle, l'extinction de 00h00 à 6 h00 permet une économie de 47 %.

Accord de l'assemblée pour lancer cette réflexion dans le cadre de la commission environnement. Dans un premier temps, R. Andouard et C. Donnadiou doivent établir un état des lieux de la commune.

Questions diverses

La barrière, rue des Plumassières, mise en place pour la sécurité des enfants sur le temps de rentrée du matin à l'école a été placée un matin à 7h30. L'objectif était de stopper l'arrêt minute devant l'ALAE qui occasionne des nuisances sonores et de la pollution pour les riverains. Un courrier signé par les riverains a été adressé à la mairie pour signaler ces nuisances. En effet, les parents laissent leur voiture allumée. Il est rappelé que des parkings sont à proximité.

Des détecteurs de CO2 seront achetés pour équiper les 5 classes. Un achat groupé avec d'autres communes est en cours de réflexion pour obtenir un prix de groupe. L'école actuelle détient un système d'extraction d'air de type VMI – ventilation mécanique par insufflation. Ce système performant mis en place lors de la rénovation de l'école, permet de renouveler l'air.

Séance du 13 avril 2022

Pouvoirs : J. Tsougas à N. Fauré, Y. Pradel à S. Gasc

Conseillers absents excusés : A. Criado, P. Fuser.

Secrétaire de séance : N. Fauré.

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 février 2022.

Délibération : vote du compte de gestion 2021 de la trésorerie

A. Mahcer se retire pour le vote. Le doyen d'âge, R. Andouard prend la parole pour le vote.

Approbation à l'unanimité.

Délibération : Vote du compte administratif 2021

A. Mahcer se retire pour le vote. Le doyen d'âge, R. Andouard prend la parole pour le vote.

Le résultat de la section fonctionnement de l'exercice 2021 est de 110 105,01 €. Avec le report de l'année 2020 de 255 054,35 €, le résultat cumulé est de 365 159,36 €. Le résultat de la section investissement de l'exercice 2021 est de - 510 128,75 €. Avec le report de l'année 2020 de 497 572,48 €, le résultat cumulé est de - 12 556,27 €. Les restes à réaliser sont de - 93 585,18 €.

Le résultat global de la section investissement est de - 106 141,45 €.

Approbation à l'unanimité.

Délibération : affectation du résultat

Le montant reporté à la section de fonctionnement pour le budget primitif 2022 est de 259 017,91 €. Pour la section investissement, le montant reporté est de - 106 141,45 €.

Approbation à l'unanimité.

Délibération : Vote des taux d'imposition communaux 2022

Quatre scénarii sont proposés par la commission « finances » : une augmentation de 5 % ou 3 %, sur la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie, ou uniquement sur la taxe foncière bâtie.

En parallèle des taux communaux, il est fait mention de la forte augmentation des taux par la communauté de communes Terres du Lauragais suite à d'importantes difficultés budgétaires : taxe foncière bâtie passe de 2,59% à 7.5% (+189%) et la taxe foncière non bâtie passe de 8,8% à 16,58% (+88%).

Après discussion, il est proposé de retenir les scénarii portant sur une augmentation uniquement de la taxe foncière bâtie.

Le vote porte sur la proposition de deux scénarii :

1 – augmentation de 5 % uniquement de la taxe foncière bâtie qui représente un gain de 12 481 €

2 – augmentation de 3 % uniquement de la taxe foncière bâtie qui représente un gain de 7 470 €

Vote pour le 5 % : R. Andouard, P. Carrière, S. Gasc, N. Fauré, A. Mahcer, C. Mariejous-Donnadieu, M. Lacheroy,

Vote pour le 3 % : C. Bandiera, C. Crouzil, B. Larroche, E. Pouzac, Y. Pradel, J. Tsougas

L'augmentation de la taxe foncière bâtie de 5 % est approuvée à la majorité.

Délibération : Vote du Budget primitif 2022

FONCTIONNEMENT	2022 (Euros)
Charges à caractère général	218 090
Charges de personnel	408 300
Atténuations de produits	126 015,00
Autres charges de gestion courante	89 597,65
Charges financières	16 191,00
Virement section investissement	83 239,00
Entretien des bâtiments (O11)	175 815,26
Total dépenses	1 122 258,91
Produits des services	70 600,00
Impôts et taxes	666 689,00
Dotations, subventions	120 952,00
Autres produits de gestion courante	5 000,00
Report 2021	259 017,91
Total recettes	1 122 258,91

INVESTISSEMENT	2022 (Euros)
Remboursement emprunts	56 390,00
Dépenses (Restes à réaliser) 2021	146 800,38
Dépenses exercice	56 470,00
Solde d'exécution négatif	12 556,27
Total dépenses	272 216,65
Subventions (Restes à réaliser) 2021	53 215,20
Virement de la section fonctionnement	83 239,00
Dotations, fonds divers	17 928,00
Subventions exercice	11 693,00
Affectation résultat 2021 (1068)	106 141,45
Total recettes	272 216,65

ÉPARGNE	2022 (Euros)
Recettes Fonctionnement	863 241,00
Dépenses Fonctionnement	842 002,65
Épargne brute	21 238,35
Remboursement capital dette	56 390,00
Épargne nette	-35 151,65

Afin de minimiser l'épargne nette négative, il a été décidé de revoir les investissements restants à réaliser suivants :

Opération « accessibilité de la mairie » : cette opération d'un budget initial de 110 000 € concerne la réalisation d'un élévateur pour personne à mobilité réduite. Au vu des finances, il n'est retenu qu'un budget de 15 000 € pour la réalisation d'une rampe d'accès à la mairie aux normes actuelles. Un aménagement dans le hall permettra la communication avec le secrétariat.

Opération « ralentisseur côté d'En Serny » : des chicanes au niveau du terrain de tennis devaient être aménagées pour réduire la vitesse des automobilistes pour un budget de 9 758,40 €. Il est décidé de ne pas donner suite à cet aménagement d'une part pour des raisons financières et également suite à une remise en cause de l'efficacité de l'aménagement du fait de son positionnement.

Le projet de motorisation des volets roulants de la cantine pour un montant de 7 000 € est reporté en 2023. Approbation à l'unanimité.

Commissions

Commission Bois Barrat : une réunion est prévue avec le technicien de l'ONF afin de revoir le programme des coupes 2022.

Commission « voirie » : le technicien voirie de Terres du Lauragais demande de lui communiquer rapidement un état des lieux des travaux à réaliser pour 2022 avec le reste de l'enveloppe du pool routier d'environ 76 000 €. La commission doit se réunir rapidement pour les définir.

Dossiers finances

Chaque année, courant avril, le conseil municipal établit et vote un budget prévisionnel pour l'année en cours, c'est le « budget primitif ». Il valide également le compte administratif de l'année passée, sous l'autorité du Trésor public. Quelques chiffres sont présentés ci-dessous. Les chiffres plus détaillés sont accessibles dans l'édition spéciale « Budgets » disponible sur le site internet de la mairie dans mairie/bulletins municipaux

Compte administratif 2021

Compte administratif 2021		
	Investissement	Fonctionnement
Recettes	74 924,39 €	935 528,28 €
Dépenses	638 138,32 €	825 423,27 €
Résultat de l'exercice	-563 213,93 €	110 105,01 €
Report N-1	497 572,48 €	255 054,35 €
Solde exercice 2021	-65 641,45 €	365 159,36 €

Budget prévisionnel 2022

Fonctionnement Dépenses : 1 162 759 €

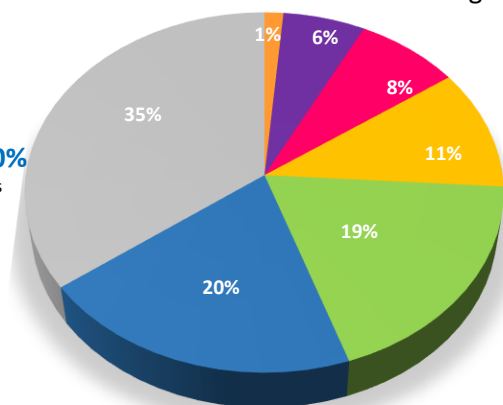
La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recette nécessaires à la gestion courante des services de la commune

- **Frais de personnel : 35%**

Salaires et cotisations des agents municipaux

- **Autofinancement : 20%**

Pour alimenter le financement des investissements prévus par la



- **Amortissements : 1%**

Emprunts (intérêts)

- **Virement à l'investissement : 6%**

- **Subventions, Cotisations syndicats : 8%**

Subventions aux associations, animation sportive scolaire, Cotisations PETR, GAL, Indemnités élus, ...

- **FNGIR, Péréquation : 11%**

Versement du trop perçu

- **Charge générales : 19%**

Eau, électricité, entretien, ...

Fonctionnement Recettes : 1 162 759 €

- **Trésorerie : 26%**

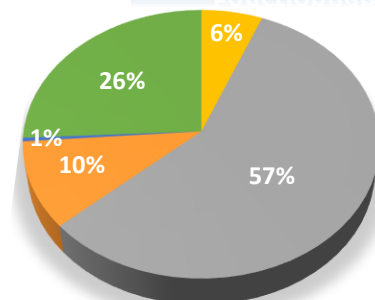
Report de N-1

- **Revenus immeubles : 1%**

Location appartement

- **Dotation de l'État : 10%**

DGF, FCTVA, CAF, compensation de la taxe d'habitation, fonds amorce scolaire, ...



- **Produits de services : 6%**

Repas cantine, ALAE, coupe de bois, ...

- **Impôts et taxes : 57%**

Taux d'imposition communaux

Afin de compenser l'épargne nette négative (-35 151 €), le taux d'imposition de la taxe foncière des propriétés bâties augmente de 5 %. Malgré cette augmentation, le taux du foncier bâti de la commune reste parmi les plus bas du canton.

Investissement Dépenses : 191 666 €

Détails des programmes d'investissements :

MAIRIE: 31 120 €

Accessibilité de la mairie : 15 000 €
 Parking mairie – gestion des eaux pluviales : 3 040 €
 Protection incendie et vol de la mairie : 7 080 €
 Matériels bureautiques : 6 000 €

ÉCOLE : 6 270 €

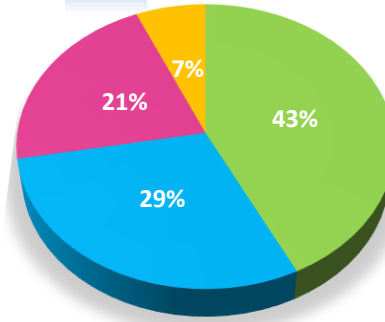
Capteur CO2 : 1 270 €
 École numérique (ordinateur) : 1 000 €
 Menuiserie école (porte ancien bâtiment) : 4 000 €

AUTRES BÂTIMENTS: 25 000 €

Toiture église : 21 000 €
 Cabane de la chasse (matériaux pour extension) : 4 000 €

ÉTUDES: 9 150 €

Révision allégée PLU: 5 000 €
 Accessibilité mairie : 4 150 €



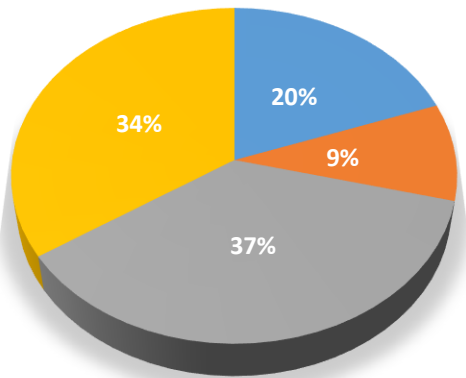
- **Programmes 2020**
Les programmes restant à réaliser N-1
- **Programmes 2021**
- **Remboursement des emprunts**
- **Solde d'exécution**
Résultat négatif de la section investissement de l'année N-1

SÉCURITÉ : 12 000 €

Construction du passage surélevé au Moulin d'en haut : 12 000 €

RÉSEAU : 20 000 €

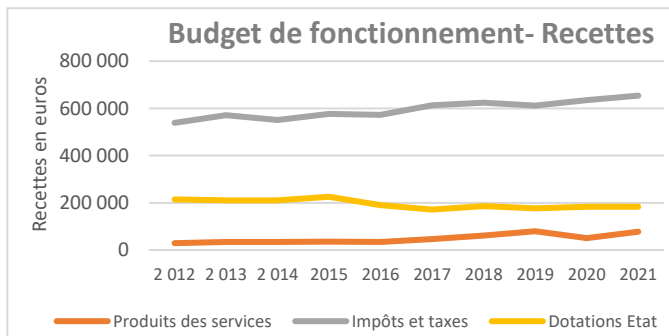
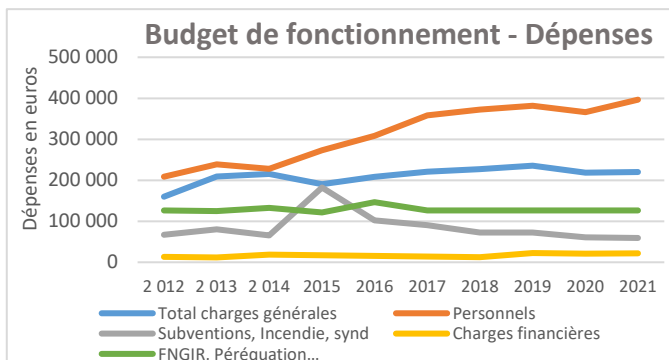
Pluvial rue Ancien Petit Fossé (déviations du réseau de chez un privé) : 20 000 €



Investissement Recettes : 191 666 €

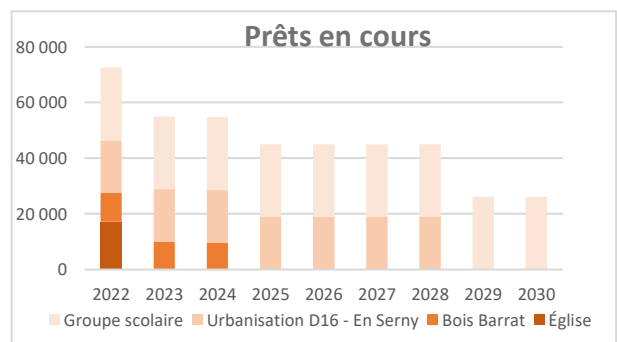
- **Subventions de programmes : 37 408 € 20%**
- **Dotations : 17 928 € 9%**
FCTVA, taxe d'aménagement, ...
- **Virement du fonctionnement : 70 689 € 37%**
- **Excédent de fonctionnement : 65 641 € 34%**
Virement de la section fonctionnement de l'année N-1 pour un besoin de financement du résultat négatif de la section investissement de l'année N-1

Historique des comptes administratifs



La hausse importante des charges de personnels correspond à la création de l'accueil de loisir (ALAE) en 2014 et du deuxième poste d'ATSEM en 2015. En parallèle, les recettes de services sont relativement stables et les dotations de l'État sont en baisse. Cette situation combinée aux emprunts en cours impose une grande vigilance sur les investissements.

Emprunts en cours



Cérémonie de la Victoire et de la Paix 8 mai 2022



La commémoration du 77ème anniversaire de la victoire des alliés du 8 mai 1945 s'est déroulée au monument aux Morts, entourés des habitants de Montesquieu-Lauragais et d'élus du conseil municipal, les enfants ont pu effectuer un portage de gerbe

M. le Maire a donné lecture du message de la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées

« La guerre a eu lieu. Si tragique et terrifiante. Rien ne fut plus comme avant. Rassemblés et fraternels, nous ne l'oublions pas. »

Une commémoration qui nous permet aussi de nous souvenir de tous les efforts qui ont été accomplis par nos aînés pour s'engager dans le chemin de la réconciliation à travers la construction de l'Europe

M. le Maire, Rani MAHCER a remercié chaleureusement tous les participants.

Contexte Historique :

2 h 41, le 7 mai 1945 à l'école de REIMS, la capitulation et la victoire des Alliés sur l'Europe sont signées. En l'absence de la nation russe ce jour-là, c'est à Berlin que les commandements allemands et alliés signent l'acte de capitulation de l'Allemagne, le 8 mai. Le texte est similaire à celui de la veille, mais il ajoute une nouvelle clause : le désarmement complet de l'Allemagne. L'acte étant signé peu avant minuit, heure d'Europe occidentale, pour les russes il s'agit du lendemain matin. Ainsi, la victoire se fête le 8 mai chez les occidentaux, et le 9 mai en Russie.



Travaux

► Aménagement et mise en valeur du monument aux morts



Le réaménagement des abords du monument a permis d'améliorer la visibilité pour les conducteurs venant de la côte d'En Serny.

L'élément majeur reste la mise en lumière du monument par la création d'un dallage de pavés donnant une belle perspective sur cet édifice, mémoire des hommes morts pour notre liberté.

Le sol a été nivelé avec un apport de terre, ce qui a permis d'ensemencer une prairie fleurie. En remplacement des buis ravagés par la pyrale et autres arbustes, deux grenadiers à fleurs et deux lilas des Indes ont été plantés.



Le coût de cet aménagement est faible car la réalisation a été opérée en régie : chape 230 € + pavés 380 € + plantations 140 €.

Ces travaux ont été effectués en interne grâce aux compétences des agents techniques communaux Frédéric et Guillaume que nous remercions pour la qualité du travail accompli.

Église : restauration d'un vitrail et d'un autel



Au mois de novembre 2021, l'entreprise LEOCADIE a réalisé la restauration de la baie d'axe de notre église pour un montant de 4 890 € HT. Après plusieurs jours de travaux, le vitrail a retrouvé toute sa splendeur.

Des travaux de restauration d'un autel fissuré ont été également réalisés par l'entreprise AD PIERRE pour un montant de 1 800€ HT.

En 2022, une partie de la petite toiture doit être changée. Cette dépense a été inscrite au budget de la commune pour un montant de 21 000 €.

L'entretien de ce type de bâtiment est un coût

dans le budget d'une commune telle que Montesquieu Lauragais mais nous avons un devoir d'entretien du patrimoine communal.



Voirie

Nos routes communales sont de plus en plus dégradées et peuvent présenter des dangers pour les usagers. Un arrêté municipal a dû être pris cet hiver afin d'interdire l'utilisation du chemin de Goudet devenu impraticable. Le devis pour la réfection de cette voirie s'élève à environ 200 000 € pour une reprise complète de la structure de la chaussée. Ce montant dépasse le montant du budget du pool routier de 173 000 € pour 4 ans. Ce budget alloué par le conseil départemental à Terres du Lauragais est de plus en plus restreint, même si on note une légère augmentation pour le nouveau pool routier 2023-2026.

A. Mahcer a rencontré le service des routes départementales afin d'évoquer la problématique du chemin de Goudet devenu un axe très fréquenté par des usagers extérieurs à la commune. Le classement de cette voirie en route départementale semble compliqué.

Face à ce constat, des travaux de rebouchage des nids de poule ont été réalisés en régie au mois de mai : 10 tonnes d'enrobé à froid ont été utilisées pour les chemins de Goudet, d'En Serny, de Lardenne, de Bigot et de Thésauque.

Une commande supplémentaire de 6 Tonnes d'enrobé est nécessaire pour les chemins de Coussacou, de Saint-Léon et rue du petit fossé. Le rebouchage interviendra courant juillet 2022.



Chemin de Goudet



Pour 2022, le montant restant au pool-routier de 65 000 € permettra d'effectuer des travaux sur les chemins suivants : portion du chemin entre le Fort et le Fleurat (47 265 €), pontage de fissures sur le chemin de saint-Léon (2 460 €), réfection d'un point sur le chemin de la Thésauque (10 084 €). La réfection du chemin de la Capelle sur la portion En Bernadi – La Capelle pour 68 000€ interviendra lors du prochain pool routier 2023.

Un olivier a été planté pour finaliser l'intersection de la départementale D11 et le chemin de Goudet,



Concernant la sécurisation des routes pour nos enfants :

- La municipalité a obtenu du secteur routier l'installation de panneaux dynamiques lumineux « traversées enfants » à l'intersection de la RD 16 et côte de Négra.
- L'abri bus du moulin d'en-haut pour les collégiens a été sécurisé par la création d'un plateau financé en grande partie par les amendes de police et le busage du fossé permettant d'accueillir les nombreux enfants de cet arrêt. La municipalité a décidé de passer ce secteur en zone 30 km. Le marquage au sol et une signalétique seront mis en place prochainement.



Croisement de Négra



Plateau au Moulin d'En Haut

Station d'épuration : début des travaux



Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration ont débuté depuis le mois de mai 2022. La durée des travaux est de 2 mois pour la construction du poste de refoulement au niveau de la station actuelle et de 5 mois pour la construction de la station au lieu-dit « Bellevue » sur la route départementale en direction de Gardouch.

La mise en service de la nouvelle station est prévue pour novembre/décembre 2022. La vidange de l'ancienne station interviendra en suivant avec un diagnostic amiante avant la démolition.



École : capteurs de CO2

Les salles de classe de l'école et de l'accueil de loisir (ALAE) ont été équipées de capteurs de CO2. Cet achat a pu bénéficier d'une subvention de l'État de 8 € par enfant. De plus, un achat groupé avec plusieurs communes de Terres du Lauragais a permis une réduction du coût de 216 € à 132 € le capteur.



Cet équipement permet de mieux réguler l'aération des classes par les enseignantes, ce qui permettra de faire des

économies de chauffage. Cet hiver, la consommation de granulés a été très au-dessus de

la normale en partie liée à l'aération des classes imposée par le protocole sanitaire pour la gestion du COVID-19.

Bois Barrat : nouveau balisage des sentiers



Au cours de vos balades dans le bois Barrat, vous pourrez découvrir dès septembre, le nouveau balisage des sentiers de l'agneau et du loup. Les anciens balisages réalisés avec de la peinture se sont effacés rapidement, aussi la nouvelle signalétique devrait mieux résister au temps.

Fibre : déploiement 2022

Une première réunion a eu lieu en mairie, le 24 février 2022, avec la société FIBRE31 en charge du déploiement de la fibre pour le département de la Haute-Garonne et l'entreprise SCOPELEC ayant en charge la sous-traitance pour la commune de Montesquieu-Lauragais.

Le **calendrier prévisionnel** présenté annonce un déploiement de la fibre pour le second semestre 2022.

Afin que les **travaux puissent se réaliser dans les meilleures conditions**, il est important que les lignes téléphoniques soient dégagées de toutes végétations. Des **zones à élaguer ont été repérées** sur cartographie par SCOPELEC. **L'élagage incombe aux propriétaires** des haies et arbres. Afin d'optimiser le déploiement, la mairie a demandé des devis pour l'élagage de ces zones auprès de 2 paysagistes de la commune. La mairie doit envoyer



prochainement un courrier aux propriétaires concernés afin de les informer de l'obligation d'élagage. Pour les personnes intéressées, une proposition de tarif issue des devis sera jointe au courrier.

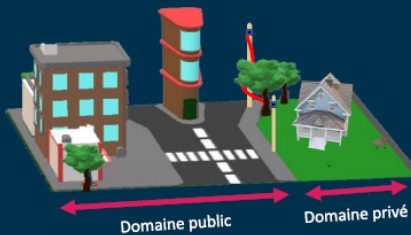
Cette phase de déploiement sera suivie d'une phase de contrôle des travaux par FIBRE31 et de reprise éventuelle, ainsi qu'une période de 3 mois de gel obligatoire des armoires. Aussi, **l'éligibilité à la fibre auprès d'un fournisseur de votre choix interviendra quelques mois après le déploiement.**

Une réunion publique d'information sera organisée courant octobre.

FICHE PRATIQUE : L'ÉLAGAGE



PREAMBULE



Le principe de la mutualisation des infrastructures existantes, telles que les appuis aériens supportant le réseau téléphonique en cuivre ou le réseau de distribution électrique, favorise un déploiement efficace et rapide de la fibre optique.

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens, peuvent gêner ou empêcher l'accès aux poteaux, voire en cas de frottements ou de chutes de branches, entraîner des dommages de nature à provoquer une interruption des services de communications.

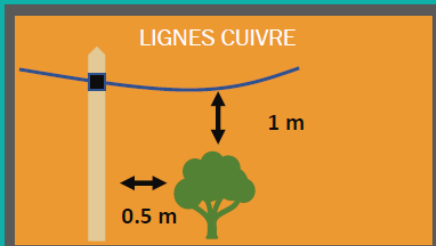
L'entretien des abords de ces réseaux, qualifié d'utilité publique, constitue donc un impératif majeur pour la pérennité des réseaux existants, ainsi que pour la mise en place du Très Haut Débit.

L'article 85 de la loi du 7 octobre 2016 pour une République Numérique précise les modalités d'entretien des réseaux de communications électroniques : il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage.

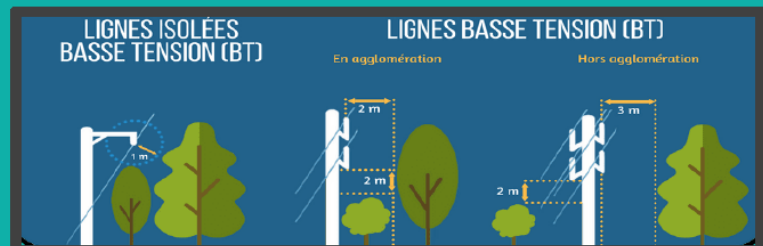


La loi du 23 novembre 2018 (ELAN) a élargi ce dispositif aux réseaux de communications projetés.

Réseau téléphonique



Réseau électrique



LES ÉTAPES

- 1 • Altitude Infra identifie les zones à élaguer
- 2 • Altitude infra envoie la liste des parcelles cadastrales concernées à la mairie
- 3 • La mairie rappelle aux propriétaires leur devoir d'élaguer
- 4 • Les propriétaires ont 30 jours pour faire savoir leurs intentions en terme d'élagage
- 5 • Le propriétaire réalise l'élagage et avise Altitude Infra ou la mairie de la fin des travaux
- 6 • A défaut, la mairie peut réaliser l'élagage et refacturer la prestation aux propriétaires

LANCEMENT TRAVAUX FIBRE



A défaut d'élagage, le déploiement de la fibre optique sera retardé dans votre commune.

Projet d'extinction de l'éclairage public

La mise en œuvre de l'extinction nocturne partielle de l'éclairage public permettrait de :

- Réduire les dépenses budgétaires
- Diminuer la pollution lumineuse
- Préserver la biodiversité

Réduction des dépenses budgétaires

L'éclairage urbain est un poste important du point de vue consommation énergétique. L'extinction en cœur de nuit est un moyen pour notre commune de lutter contre le gaspillage énergétique et de réaliser des économies en réduisant considérablement la consommation d'énergie et par conséquent la facture d'électricité. L'éclairage public pèse lourd dans les dépenses énergétiques de la commune. La flambée actuelle des tarifs de l'énergie frappe durement notre commune qui ne bénéficie pas, tout comme les autres collectivités, du bouclier tarifaire appliqué aux particuliers.

Diminution de la pollution lumineuse

La pollution lumineuse c'est le cancer de la nuit. Cet excès de lumière artificielle entraînant une dégradation de la qualité de la nuit provoque des impacts sur les écosystèmes et la santé humaine.

La véritable question est de savoir comment on éclaire. Il s'agit d'éclairer :

- Ce qu'il faut
- Quand il faut
- Comme il faut

Ordures ménagères : nouveau dispositif de collecte

Les élus de Terres du Lauragais ont voté pour un nouveau dispositif de collecte face au constat suivant :

- une population en constante augmentation ; plus 20% depuis 2010 soit une évolution de 3% par an,
- des modalités de collecte différentes sur les secteurs collectés en régie : porte à porte, point de regroupement, bacs collectifs, bacs individuels, caissettes,
- des fréquences de collecte variables et parfois importantes
- une capacité limite pour les tournées actuelles
- de nombreux points noirs : collectes dangereuses, marches arrières, dépôts sauvages, accès difficiles.
- des matériels pré-collecte et collecte vétustes et des locations.

Ce nouveau dispositif permettra également de répondre aux objectifs réglementaires visant à réduire l'impact environnemental. Il permettra une



Préservation de la biodiversité

L'obscurité est une ressource pour le vivant. Pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité et rétablir l'équilibre écologique on ne doit pas transformer la nuit en jour.

Beaucoup d'espèces sont nocturnes : plus de 60% des invertébrés et mammifères, 90% des amphibiens, 95% des papillons en France.

Il est grand temps de rallumer les étoiles.

En France, des milliers de communes pratiquent déjà l'extinction nocturne (en cœur de nuit) de l'éclairage public.

Avant de prendre une décision définitive, nous tenons à vous associer à cette démarche, c'est pourquoi nous prévoyons d'organiser une réunion publique sur ce sujet cet automne.

meilleure maîtrise des coûts du service pour la communauté de communes, ainsi que de garantir la sécurité des usagers et des agents.



PDR

PAV

Ce nouveau dispositif différencie les zones denses de plus de 30 habitations qui seront dotées de points d'apport volontaire (PAV) et des zones rurales avec moins de 30 habitations où seront installées des points de regroupement (PDR).

Le calendrier n'étant pas encore connu, nous vous tiendrons informés de la mise en place effective

Voies navigables de France (VNF) : travaux à l'écluse de Négra

VNF a lancé un programme d'aménagement de l'écluse de Négra en ce début d'année 2022, afin d'accueillir le centre territorial VNF local.

La réfection de la toiture du bâtiment en face la chapelle abritait des nids d'hirondelles. L'hirondelle étant une espèce protégée, VNF a dû mettre en place des mesures compensatoires pour destruction d'habitat d'espèces protégées :

- La construction de deux tours de part et d'autre de l'écluse :
 - Une tour à hirondelles de fenêtre (espèce majoritaire sur le site) pour compléter l'offre en habitat sur le site (environ 30 nids supplémentaires),
 - Une tour à hirondelles rustiques (espèce qui fréquente l'intérieur du bâtiment rénové, de manière ponctuelle : 3 nids observés) – environ 10 nids supplémentaires. C'est la tour qui ressemble à une petite maisonnette.

Pour ces 2 tours, un système de « repasse » de chants d'hirondelles est utilisé pour attirer les individus sur ces dispositifs particuliers. Ensuite, les hirondelles restent fidèles aux sites de nidification.

- La pose de nichoirs artificiels de substitution sur un bâtiment non concerné par les travaux, en rive gauche (environ 40 nichoirs)
- Distribution d'une dizaine de nichoirs artificiels pour hirondelles rustiques dans le voisinage, avec sensibilisation des riverains à ces espèces et leur préservation.



Moustiques tigres : techniques de lutte

Comment aménager mon lieu de vie pour limiter la prolifération du moustique tigre ?

J'adapte mes actions à mon environnement, je coche les lieux de ponte à neutraliser chez moi

VIDER

1 fois par semaine tous les réceptacles pour éviter les eaux dormantes, après la pluie

- Coupelles, cache-pots de fleurs
- Gamelles pour animaux domestiques
- Pieds de parasols et décorations de jardin
- Bâches de mobiliers de jardin, piscines
- Seaux, arrosoirs et bidons divers

RANGER

à l'abri de la pluie et/ou des irrigations

- Outils de jardinage
- Seaux et arrosoirs
- Poubelles
- Pneumatiques
- Jouets d'enfants

ENTREtenir

- Bassins d'agrément (mettre des poissons)
- Pompes de relevages
- Regards et bornes d'arrosage
- Piscines (dosage du chlore)

COURVIR

de façon hermétique ou à l'aide d'un voilage moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- Fûts divers
- Tous réceptacles pluviaux
- Pots à réserve d'eau intégrée

CURER

pour faciliter les écoulements des eaux

- Siphons d'éviers et fontaines
- Bondes d'évacuation extérieures
- Rigoles couvertes avec grilles
- Gouttières et pièges à sable, chêneaux, etc

À RETENIR !

5 minutes d'action pour 3 semaines de tranquillité.

Ce moustique se déplace entre 30 et 150m autour de son lieu de naissance.

Pensez à vérifier sous les terrasses et toitures terrasses

JETER

à la poubelle ou en déchetterie

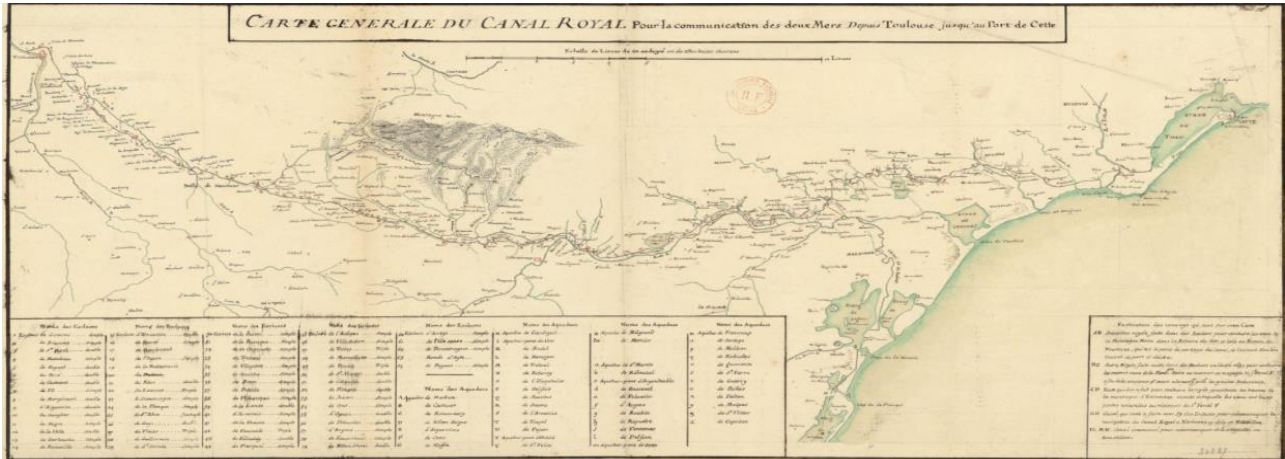
- Réceptacles inutilisés
- Encombrants

Une commune, un passé, une histoire...

ÉCLUSE D'EN NEGRA

Louis XIV autorise le début des travaux par un édit royal d'octobre 1666. Supervisé par **Pierre-Paul Riquet**, La construction du **CANAL DU MIDI** dure de 1666 à 1681.

Long de 242 km et reliant Toulouse à la Méditerranée, il a été creusé à la pelle et à la pioche par des milliers d'ouvriers pendant 14 ans de 1667 à 1681.



Construite en 1670, **L'écluse de Négra** était une des quatre plus connues du canal du midi. Au XVII^e siècle, elle était l'une des haltes de la « Barque de Poste » qui assurait le transport des voyageurs entre Toulouse et Agde dès 1681.

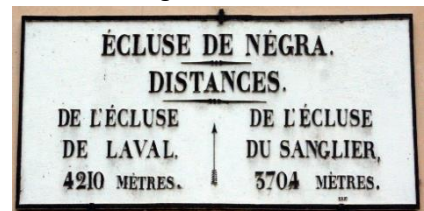
En partant de Toulouse, les barques arrivaient pour le repas de midi à l'écluse de Négra (la dinée). Les voyageurs trouvaient à proximité ce que l'on a appelé un « complexe éclusier », il date de cette époque très vivante, un ensemble de bâtiments témoins de l'activité :

Les écuries, l'ancienne Hostellerie, les cuisines installées au centre du Bâtiment, desservant les salles à manger situées de part et d'autre dans les deux ailes, une glacière destinée à refroidir les boissons et une chapelle que l'on peut encore visiter.

L'Aqueduc de Négra est aussi connu sous le nom d'Aqueduc de la Thésauque, nom du petit ruisseau qu'il enjambe. C'est un ouvrage de briques rouges, accolé à un petit pont "Riquet" à dos d'âne. Il permettait la sortie du bassin vers le chemin de halage, pour les chevaux ou les mules et leurs postillons.



L'aqueduc de Négra, un modeste pont-canal qui laisse couler la Thésauque sous le Canal du Midi



La plaque provient de la fonderie BOUILLANT & CIE situé à PARIS. Elle fut installée vers la fin du XIV^e siècle

Outre le fait d'être un passage agréable sur l'itinéraire des vacanciers naviguant sur le canal du Midi, **l'écluse d'en Négra** possède une petite histoire propre. Pierre Granier-Deferre est venu sur les lieux, en 1971, planter ses caméras.

Il y tournera plusieurs séquences d'un monument du cinéma français :

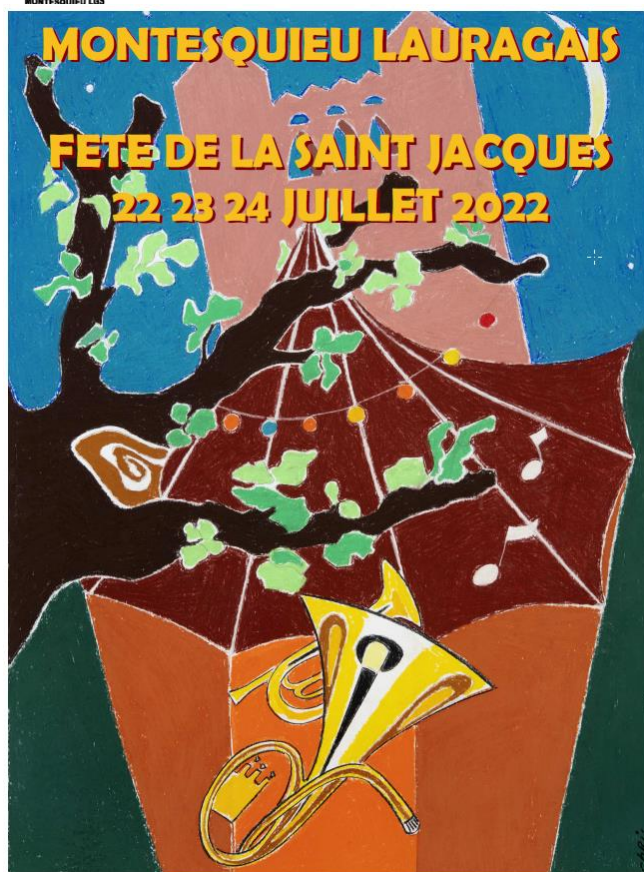
« **La Veuve Couderc** », avec **Alain Delon et Simone Signoret**

Cette œuvre cinématographique, tirée d'un roman de Georges Simenon, a attaché son souvenir à cette écluse de Négra





Le comité des fêtes



COMITE DES FETES DE MONTESQUIEU LAURAGAIS

Bonjour à tous!

Après avoir été privés pendant deux ans de fête de la Saint Jacques, nous reprenons enfin les festivités avec la nouvelle équipe !

Au programme

Vendredi 22 juillet :

Ouverture des festivités : Apéritif, Buvette et snacking
Karaoke, Feu d'artifice et Soirée musicale

Samedi 23 juillet :

12h00 : Apéro, buvette et snacking
13h00 : Pour les plus jeunes : pêche aux canards, jeux d'extérieurs, Escape game tous âges et familles

Soirée Tapas, Buvette et snacking
Soirée musicale

Dimanche 24 juillet:

9h30 : Messe
11h00 : cérémonie du monument aux morts
12h00 : Apéro offert aux habitants/es et aux sponsors
13h00 : Buvette et snacking
9h00 : soirée cabaret, repas et spectacle, avec les Demoiselles, Repas confectionné maison.

Si vous souhaitez nous rejoindre pour nous aider dans l'organisation, vous pouvez contacter Magali au 0682212202 ou envoyer un mail à cdmtesquieuulgs@yahoo.fr

Briqu'A Brass



Après deux années compliquées pour la vie du village, l'année 2022 a été la promesse d'une véritable reprise pour l'orchestre Montesquien **Briqu'a brass !**



L'année a commencé fort avec le cassoulet, qui a comme toujours connu un grand succès, tant dans les assiettes que sur la piste de danse.

Et dernièrement, la « guinguette sous le marronnier » annuelle, qui a remué le village avec son ambiance endiablée, a été l'occasion pour tout le monde de perfectionner le madison et de prendre un petit cours de salsa, sur les rythmes joyeux et exotiques qui ont envahi la place !

Après ça, comment ne pas craquer pour les soirées à Montesquieu !



Les Amis du Thé Dansant

C'est avec l'orchestre Accord Majeur qu'a pu être réalisée, le dimanche 20 mars 2022, la reprise des Thés Dansants, puis 2 semaines plus tard, le 03 avril, avec l'orchestre Génération Musette ; à chaque fois, la présidente, Reine, a souhaité la bienvenue aux danseurs et les bénévoles de l'association ont offert, à la pause, une belle assiette gourmande composée en grande partie de pâtisseries maison, toujours bien appréciées, avec une boisson chaude.



Assiette gourmande du 3 avril 1

Le programme du deuxième semestre comprend également deux Thés Dansants, le dimanche 16 octobre avec l'orchestre Benoit Renaille et le dimanche 27 novembre avec l'orchestre Bernard Gaches et, il est prévu en fin d'année, le Réveillon de la St Sylvestre, avec l'orchestre Benoit Renaille.

Nous espérons que ce programme saura vous séduire ; nous vous disons à bientôt.

Les Amis du Thé Dansant

Contacts : Reine LAFON (05 61 81 57 98) –
Christine THOMAS (06 63 43 51 90) – Joseph PINEL
(06 71 64 98 12)

Gymnastique Montesquirienne



L'association Gymnastique Montesquirienne, a repris ses activités « normales » et les participant.es ont pu se retrouver dans une ambiance sportive et toujours aussi conviviale.

Pour l'année 2021-2022, le nombre d'inscrit.es a légèrement augmenté (50 adultes et 26 enfants).

Horaires des cours et tarifs :

- Lundi : 18h30 et 19h30 pour la gym cardio
- Mardi : 10h30 pour la gym douce et la gym nature en alternance
- Jeudi : 18h30 pour la gym douce et 19h30 pour la gym cardio.
- Mardi : 16h30-17h30 et 17h30-18h30 : gym "enfants" (selon, l'âge)

Les tarifs de cette année, votés en assemblée générale en janvier, sont :

- 165 euros pour un adulte (qui donne accès à tous les cours)
- 126 euros pour un enfant.

Les inscriptions se feront **le mardi 6 septembre** de 16h à 18h30 sous la halle pour les adultes et les enfants. Veuillez noter que le nombre d'enfants inscrits est limité à 12 par classe d'âge.

Une pré-inscription par message électronique est souhaitée à l'adresse suivante :

gymnastique.montesquieu@laposte.net

Les cours débuteront le lundi 12 septembre 2022

Nous proposons des cours d'essai gratuits.

N'hésitez pas à en profiter !

Le bureau

Sophie Cheloudtchenko (présidente)

Sarah Mahcer (trésorière)

Bernard Thon (secrétaire)

Et notre professeure :

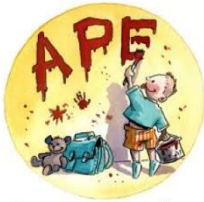
Brigitte Génolini

Le repas (champêtre s'il fait beau) de l'association aura lieu le vendredi 17 juin en soirée

Enfin, il est toujours utile de rappeler les bienfaits d'une pratique physique régulière (gymnastique, marche, et autres activités) sur la motricité (renforcement musculaire et cardio-vasculaire, souplesse articulaire, équilibre, coordination des mouvements, etc.), les fonctions psychologiques (mémoire, concentration, etc.), et, plus généralement, dans la prévention des effets de l'avancée en âge. Et sans oublier l'importance des contacts sociaux lors des pratiques collectives.

Nous espérons donc vous retrouver toujours plus motivé.es et nombreux à la rentrée.

Association des parents d'élèves



Contact : ape.mtq@gmail.com

Ce premier semestre 2022 a été marqué par la réalisation de 3 manifestations :

Une **vente de viennoiseries** s'est tenue à l'occasion du premier tour et du second tour des élections présidentielles : chocolatinas, croissants et pains ont ainsi été proposés à tous les habitants de Montesquieu, en vente à emporter ou en livraison.

La 2ème édition de la **journée sportive** s'est déroulée le 17/04 au niveau du stade de foot. 8 équipes constituées de parents et enfants se sont ainsi confrontées dans la bonne humeur en participant à diverses épreuves tout au long de la journée.



Relai, Course en sac, Hand, Tir à l'arc, jeux des anneaux et Slak Line le matin puis Foot, Mølky, Turn Ball, Course de Brouette, parcours les yeux bandés et Frisbee l'après-midi, le tout entrecoupé d'une auberge Espagnole pour reprendre des forces.

À l'issue de la journée, un goûter a été offert aux participants ainsi que quelques confiseries. Chacun est ensuite rentré se reposer et soigner ses coups de soleil

L'APE a également participé au **marché aux fleurs** organisé par l'équipe enseignante le 24/05 avec la tenue d'une buvette. Les maitresses ont proposé une vente de fleurs et légumes du potager ainsi qu'une exposition des œuvres artistiques des enfants.

Les enfants nous ont interprété 2 chants appris en classe.

L'année s'est terminée avec la **kermesse** le 1er juillet en collaboration avec l'ALAE.



Les Orgues de Barbarie



Après deux reports successifs en 2020 et 2021, le Festival d'Orgues de Barbarie s'invite de nouveau à Montesquieu, les **17 et 18 septembre 2022**.

C'est l'occasion de se retrouver et de partager de nouveaux moments festifs.

La réussite de ce festival ne peut se faire sans vous. **Nous avons besoin de bénévoles et également de logeurs** pour accueillir nos 80 festivaliers qui viennent des 4 coins de France. Ils sont tous ravis de participer à notre festival pour retrouver l'accueil chaleureux des habitants.

Que vous soyez nouveau résident ou habitant de longue date du village si vous souhaitez loger une personne seule ou en couple et/ou nous rejoindre comme bénévole, **merci de contacter directement Sarah au 06.60.08.80.62 ou par mail à festivalesorgues@gmail.com**.

Les tennismen et pongistes de Montesquieu

Montesquieu renoue avec son tournoi de tennis!

Pour sa reprise après une longue période de sommeil, l'Association des Tennismen et Pongistes a permis de s'amuser et se rencontrer au travers des diverses animations menées: samedi matin loisir, après-midi pour les enfants,



Victoire d'Arthur Ayrygnac!

Le Tournoi de Montesquieu 2022 s'est achevé avec la victoire d'Arthur Ayrygnac face à Christophe Peyrille.

Bravo à Arthur ainsi qu'à tous les participants qui sont venus s'amuser!

D'autres tournois loisirs seront bientôt programmés.

La plupart des activités sont gratuites et requièrent seulement la cotisation municipale pour l'accès au terrain de tennis.



Alors n'hésitez pas ! rejoignez-nous et venez-vous amuser !

atpmontesquieu@gmail.com, 07 60 70 95 37

Association de Danse SD SWING



Les cours de danse, basés sur l'année scolaire, se terminent fin juin, et le bilan est plutôt bon malgré les contraintes sanitaires qui ont été imposées, puis enfin allégées en milieu d'année.

De nouveaux élèves ont intégré les cours de rock et de lindy hop, cette danse provoquant de plus en plus d'engouement auprès des jeunes mais aussi de toutes les tranches d'âge.

Une soirée dansante a eu lieu le 12 mars, prévue initialement le 26 mars puis déplacée en accord avec une autre association de la commune.

Mais le moment phare de cette année aura été sans conteste la soirée du 14 mai, où nous avons fêté les 10 ans de notre association. Rappelons en effet que nous avons créé SDSWING en juillet 2011 et que ce challenge : initier aux danses rock et swing, est toujours d'actualité puisque la demande est toujours là ! C'est donc avec un grand plaisir que nous continuerons à susciter l'envie de danser chez ceux qui le souhaitent !

Afin de donner à notre soirée anniversaire « Les 10 ans de SD SWING » un caractère festif, nous avons invité un orchestre swing montpelliérain « Marla & the cool chicken » composé de 3 musiciens et une chanteuse. Professionnels, ils ont parfaitement répondu à l'attente des danseurs et ce fut une très belle soirée pour tous !

Merci à Mr le Maire d'avoir été parmi nous à cette occasion.

Les vacances sont là ! Après cette pause estivale, nous donnons rendez-vous à nos élèves actuels et à venir dès la rentrée de septembre.

Et leur communiquons dès à présent les dates prévues de nos soirées pour la fin 2022 : **8 octobre – 26 novembre.**

N'hésitez pas à nous contacter :

Site internet : sdswing.org

Président : Serge 06 86 73 67 23 / secrétaire Magali : 06 52 60 19 87

denoy.magali@sfr.fr ou denoy.serge@neuf.fr



País De Cocanha aux médiévales de Baziège

L'association País de Cocanha qui a été créée en 2016 à Montesquieu a organisé le samedi 19 mars une animation très conviviale à la salle des fêtes.

Cette soirée, gratuite, était particulièrement destinée aux habitants de la commune.

Les musiciens et les danseurs de País de Cocanha ont fait danser des danses traditionnelles, et le groupe de chant a fait chanter les personnes présentes. Une très belle soirée donc qui s'est achevée par un repas partagé.



Un moment de cant, totis ensembles.

Souhaitons que l'association, qui est soutenue par la Commune, organise à nouveau de telles animations.

Rappelons ici que País de Cocanha a pour but d'œuvrer, à partir d'enquêtes et de recherches précises, à la valorisation, l'expression (y compris créative), la transmission et la diffusion du patrimoine culturel en Lauragais, en particulier dans le domaine de la musique, de la danse, et de la langue.

País de Cocanha propose un cours d'occitan, ouvert à tous, à Caraman chaque lundi et à Villefranche le mardi.

L'associacion País de Cocanha que se's constituïda en 2016 a Montesquieu nos organizèt le dissabte 19 de març una animacion plan plasenta a la sala de las fèstas. E aquela soerada, gratuita, èra mait que mait destinada als abitants de la comuna.

Les musiciens e les dançaires de País de Cocanha fasquèron dançar de danças tradicionalas, e le grop de cant fasquèt cantar las personas presentas. Una plan polida soerada donc que s'acabèt per un repaïs partatjat.

Soetem que l'associacion, qu'es sostenguda per la Comuna, tornarà lèu organizar d'autres animacions atal.

Rapelem aici que País de Cocanha a per objectiu, a partir de las sius enquistas e recèrcas, de valorizar, de participar a l'expression (compres l'expression creativa), de transmetre e de difusir le patrimòni cultural dins le Lauragués, especialament dins aquelis domènis de la musica, de la dança e de la lenga.

País de Cocanha pepausa un cors d'occitan, debèrt a totis, a Cramanh cada diluns e a Vilafranca le dimars.

AGENDA

DES MANIFESTATIONS 2022

Fête locale de la Saint-Jacques : 22 - 23 - 24 juillet
 A l'occasion de la fête locale, la municipalité inaugure la
 place Claude LAFON : dimanche 24 juillet à 11h00

Festival des orgues de Barbarie : 17 - 18 septembre

Inauguration du groupe scolaire : 24 septembre à 11h00

Animation bibliothèque - Jeux de société : 15 octobre 10h-12h

Thé dansant : 16 octobre et 27 novembre

Soirée SD SWING : 8 octobre et 26 novembre

Professionnels du village



Aménagement intérieur (conseil, conception, solutions home staging, événements)

- Monobulle - Juliette Lenaerts - 06.20.73.47.34
www.monobulle.com



Agent général d'assurance AXA, prévoyance et patrimoine
 Isabelle Aurat - 07.87.08.32.66
agencea2p.isabelle.aurat@axa.fr

Coiffure à domicile - Geneviève Saffon - 05.61.81.55.09

Courtier en prêts immobiliers rachats de crédits -
 Freddy Bobichon - 06.24.30.55.55 -
freddy.bobichon@financesetmoi.com



Cap Bonbon - vente de bonbons sans allergène, sans gluten, sans sucre... -
 06.37.09.99.18 - capbonbon31@gmail.com

Cuisine et viennoiseries à emporter sur commande - société "Chez moi" - Lionel SEGUI - 07.89.09.10.69
chezmoi31450@gmail.fr



Paysagiste, entretien de jardin - Yoann Pradel -
yoann.pradel@hotmail.fr

Entretien espaces verts - Florian Saffon : 05.61.81.55.09
 ou 06.78.01.78.53



Entretien et création d'espaces verts élagage et abattage - société BUC

Paysages Alexandre Buc - 06.78.45.93.76 -
buc.paysages@orange.fr



Façadier (neuf, rénovation, isolation extérieure) - société Pisco Façade - Marcio Marques de

Macedo - 06.28.54.04.09 - piscofacades@gmail.com



Horticulteur Christophe -
 05.61.27.13.43 ou 06.89.84.37.41



Immobilier - conseiller SAFTI -
 06.16.18.05.97

franck.catala@safti.fr



Nouveau Les Gourmand'Isa - Isabelle SAFFON - 06.66.98.80.17 - Facebook : Les gourmand'Isa - Instagram : isabellesaffon

Maison d'hôtes « Le Fleurat » - 06.40.51.37.49 -
c.nathalie66@hotmail.fr



Maison d'hôtes «la bastide de Négra» - 06.67.84.69.84 -
labastidenegra.fr - la.bastide.de.negra@gmail.com



Métallerie d'art - société La Métallerie du Fort -
 07.83.02.75.71 /

07.69.30.79.78 - lametalleriedufort@hotmail.com

Mise en page, montage, numérisation, création d'affichettes, de dépliants, d'ouvrages - société Art'Air-édition - Pascale et Marc Balty - 06.06.60.09.88 -
contact@artair.fr

Naturopathe - Myriem Catala - 06.10.53.13.69
myriem.catala@orange.fr
www.catalasantenaturopathie.fr

Réflexologie plantaire et palmaire - Monique Gasc
 06.77.01.14.43 - moniquegasc@wanadoo.fr

Sophrologue, Conseillère en Fleurs de Bach - Christine Bénazet - 06.84.66.27.87 - www.christine-benazet.fr

Taxi - Philippe Bettinger - 06.19.55.29.97

Terrassement, assainissement - société JBF Jean-Bernard Filippetto - 06.60.28.36.52

Transport BTB terrassement, travaux divers
 Thierry Bastié - 06.68.91.68.66

[Assistantes maternelles en exercice sur la commune](#)

Christine Bénazet : 06.84.66.27.87

Marie-José Lescure : 05.34.66.42.31

Véronique Ferrer : 06.24.90.10.41

Sylvie Filippetto : 06.12.39.43.91

Blandine Merlaud : 05.34.66.19.78 ou

06.89.71.50.95

Aude Molon-Prim : 06.66.56.36.86 -

aude_prim@msn.com

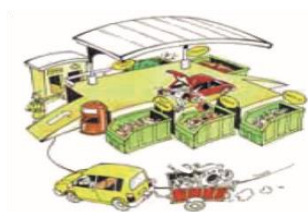


Professionnels de Montesquieu-Lauragais, faites-vous connaître auprès des Montesquiériens.

Contactez la mairie pour paraître dans notre rubrique

Déchetteries de Villefranche de Lauragais et de Montgeard

Ouvertes les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les pneumatiques VL sont admis.



Marché de plein vent



Le marché du vendredi soir de 16h00 à 19h00 est le rendez-vous de trois commerçants : primeur, fromager et charcutier.

Les commerçants s'absentent durant la période estivale. Vous pourrez les retrouver dès septembre.

Nuisances sonores

Les travaux de jardinage et de bricolage à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne au voisinage (tondeuses à gazon, perceuses, ...) ne pourront être effectués que :



- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 en semaine,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis,
- de 10h à 12h et de 16h à 18h les dimanches et jours fériés.

Boîtes à lettres

Afin de faciliter la distribution du courrier par la Poste, ainsi que



l'acheminement de vos colis, nous vous demandons de bien vouloir inscrire vos noms sur vos boîtes à lettres.

Feux de végétaux : rappel de l'interdiction de brûlage

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit en toute période et en tout point du territoire (article 84 du code sanitaire départemental).



Au-delà des troubles de voisinage générés par les odeurs, les fumées et le risque d'incendie, le brûlage des végétaux à l'air libre a un impact certain sur la santé et contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air pouvant même être à l'origine de pics de pollution.

Le manquement à ces dispositions expose le contrevenant à une amende de 3^{ème} classe pouvant s'élever à 450 €.

Les officiers de police judiciaire peuvent réaliser ce constat.



Bienvenue aux nouveaux arrivants

Nous invitons les nouveaux arrivants à venir se présenter au secrétariat de mairie, le meilleur accueil vous y est réservé. Des informations diverses vous seront communiquées. Nous vous en remercions.



Mairie et agence postale communale

Secrétariat : Tél : 05.61.81.63.45 - E-mail : contact@mairie-montesquieu-lauragais.fr

Site internet : www.mairie-montesquieu-lauragais.fr

Horaires d'ouverture au public :



	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 – 12h30	13h30 - 17h00
Mardi		13h30 - 19h00
Mercredi	8h30 - 12h30	
Jeudi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h00
Vendredi		13h30 - 17h00

Permanence de Monsieur le maire : lundi de 17h à 19h sur rendez-vous

Permanence urbanisme : sur rendez-vous

Services Médicaments pour les personnes isolées : Contactez les agents municipaux : Frédéric Frette, Guillaume Marquié au 06.89.27.81.49 de 8h à 12h et de 14h à 16h (de 7h à 14h en juillet et août)

Objets trouvés : adressez-vous au secrétariat de mairie

Groupe scolaire



École : 05.61.81.63.38

Cantine scolaire : 05.61.27.25.91

Accueil de loisirs associé à l'école

(ALAE) : 06.78.00.87.30

Bibliothèque

Elle est ouverte tous les mercredis de 16h30 à 18h, tous les vendredis de 16h30 à 18h30.

Été 2022 : ouverture tous les vendredis de Juillet de 16h30 à 18h30 et fermeture en août

M. l'abbé Régis L'Huillier

Presbytère - 19 place Gambetta - 31

290 Villefranche de Lauragais - Tél :

05.61.81.62.18

39 66 allo docteur



3966 est le numéro pour contacter un médecin de garde la nuit, le week-end et les jours fériés, partout en Midi-Pyrénées.



Le défibrillateur est situé sur la façade de la mairie